



Numéro de l'acte	2014-218-STMP
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.4

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2014

### QUESTION N°2014-218

**FINANCES :** Groupe Scolaire Jules FERRY – projet de réhabilitation du groupe scolaire - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

**RAPPORTEUR :** Monsieur Alain RICOUART

L'école élémentaire Jules Ferry est le groupe scolaire le plus important de la commune (12 classes dont 1 CLIS – 264 élèves).

Plusieurs paramètres ont rendu nécessaire l'étude sur la mise en œuvre de travaux structurants de rénovation :

- Exiguïté des locaux d'enseignement (toutes les salles sont occupées), de la salle informatique (ne peut pas accueillir une classe complète), des bureaux d'administration (1 seule pièce pour la directrice et son assistante) ;
- Absence de salles disponibles pour la mise en œuvre des rythmes scolaires (415 enfants si l'on agglomère l'école Kergomard pour qui le problème est identique) ;
- Vieillesse des trois bâtiments préfabriqués ;
- Problématique de stationnement et de sécurisation des enfants à conforter.

Description des actions qui pourraient être menées

1. Il serait tout d'abord nécessaire afin de pouvoir envisager une reconstruction partielle de l'école de procéder à la destruction des deux logements communaux attenants à l'école
2. Ensuite de réaliser les travaux de construction en deux phases distinctes en vue de ne pas gêner le fonctionnement normal de l'établissement.

Les travaux consisteraient en :

1ère phase :

- ✓ La construction d'un premier bâtiment de 480 m<sup>2</sup> en lieu et place des deux habitations
- ✓ La démolition des trois préfabriqués
- ✓ La rénovation du bâtiment existant

2ème phase :

- ✓ La construction du second bâtiment de 410 m<sup>2</sup> qui serait accolé au premier
- ✓ La démolition des sanitaires, du préau et d'une salle de classe
- ✓ La construction d'un préau et des aménagements extérieurs

Les travaux sont estimés à 2 183 713,00 € HT hors aménagement voirie.

La 1<sup>ère</sup> tranche est estimée à 1 096 400 € HT. Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit donc comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en €
Démolition de deux logements		DETR (25%)	274 100 €
Construction de la première partie du bâtiment	825 008 €	Conseil général	non connu
Surcoût pour fondations spéciales (Pieux)	40 000 €	Autofinancement de la commune	822 300 €
Démolition des préfabriqués	27 350 €		
Rénovation de l'existant	51 832 €		
Maitrise d'œuvre	75 000 €		
Contrôle technique, coordination sécurité	20 000 €		
Assurance dommages ouvrage	10 000 €		
Divers et aléas (branchements, publicité, études de sol .. ;)	47 210 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 096 400 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 096 400 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement sur :

- la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Ferry sur la base du plan de financement repris ci-dessus
- une demande de subvention au titre de la DETR au taux le plus élevé
- l'autorisation donnée à Madame le Maire de signer toute pièce se référant à cette demande

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 08 décembre 2014

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT